



Vols de véhicules chez les concessionnaires d'automobiles et autres garages

Depuis 2013, la Police cantonale vaudoise a recensé plusieurs cas de vols de véhicules haut de gamme dans les garages automobiles. Ces délits sont principalement dus à un manque de sécurisation des clés et des véhicules chez les garagistes

En 2013 et début 2014, de nombreux cas de vols de véhicules haut de gamme chez des grands concessionnaires comme chez des plus petits garages ont été recensés dans le canton de Vaud. La fréquence de ces délits, qui ont principalement lieu la nuit, peut être diminuée en prenant des mesures pour sécuriser les lieux.

Les vols sont majoritairement commis par des Lyonnais, d'origine maghrébine, qui sévissent en Suisse et en France. Les véhicules volés sont ensuite revendus ou utilisés pour fuir rapidement après la commission de délits importants. Attirés par le manque de sécurisation des garages en Suisse romande, les voleurs traversent régulièrement la frontière pour exploiter cette faille et en profitent pour commettre d'autres délits; trafic de stupéfiants et contrebande, braquages de commerces, notamment des bijouteries.

De nombreux garages en Suisse ne sont pas équipés valablement pour contrer les voleurs. Beaucoup de cas pourraient être évités par une meilleure sécurisation des bâtiments et de la plupart des boîtes à clés extérieurs utilisées actuellement.

La Division Prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise lance un avis de prudence aux propriétaires de véhicules haut de gamme et aux professionnels de la branche. Elle rappelle trois mesures essentielles pour sécuriser les bâtiments, quelle que soit leur affectation.

Mesures organisationnelles: Les mesures dites organisationnelles regroupent les bonnes habitudes et les comportements à adopter dans son entreprise pour se prémunir contre un vol ou une intrusion.

Durant les heures d'ouverture du concessionnaire, les clés des véhicules doivent impérativement être conservées dans des armoires intérieures renforcées et verrouillées ou dans un coffre-fort, non exposés à la vue du public. La Police cantonale a recensé plusieurs cas de vols de voitures par des individus qui subtilisaient les clés qui n'étaient pas mises sous clé, durant les heures d'ouverture du garage. Les malfrats reviennent aux heures de fermeture pour récupérer les véhicules correspondant aux clés volées.

Mesures techniques: La mise en place de moyens mécaniques permet de sécuriser ou de renforcer des systèmes de fermeture préexistants. Le but recherché étant d'empêcher l'ouverture d'une voie d'introduction ou de faire en sorte que celle-ci résiste suffisamment longtemps pour que le cambrioleur abandonne son action.

Il est indispensable d'installer des boîtes à clés extérieures réellement sécurisées. Actuellement, la plupart des systèmes utilisés dans les garages pour récolter les clés des clients arrivés après la fermeture de l'entreprise, peuvent être aisément forcés. Ils doivent être remplacés par des armoires fortifiées, intégrées dans la structure du bâtiment.

Il est tout aussi indispensable de renforcer la sécurisation du bâtiment et de son périmètre. Des zones bien éclairées constituent l'un des meilleurs antivols. L'installation de détecteurs de mouvements qui enclenche de fortes lumières est également nécessaire pour dissuader les voleurs. L'accès au parc automobile, à l'intérieur l'enceinte de l'entreprise, doit être bloqué durant les heures de fermeture, soit par des plots de béton rétractables, des barrières renforcées en métal ou tout autre moyen pour empêcher la sortie des véhicules volés.

Mesures électroniques: Il s'agit du dernier palier lors d'une réflexion sécuritaire. Pour maximiser l'efficacité d'une alarme, il est essentiel de passer préalablement par les autres paliers.

L'installation de systèmes d'alarme peut s'avérer judicieuse pour dissuader les voleurs. Ces systèmes doivent être complémentaires aux mesures organisationnelles et techniques. Ils signaleront la tentative ou l'intrusion du voleur.

Les gérants de sécurité de la Division Prévention de la criminalité vous offrent la possibilité d'effectuer une analyse sécuritaire gratuite de votre entreprise, commerce ou domicile. Contactez-les !

Pour plus d'informations sur la sécurité de votre habitation ou commerce, consultez **l'Info Délits plus de mai 2013** :
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/Infod%C3%A9lits-plus-mai-13.pdf

Consultez également la brochure de la Prévention suisse de la criminalité **Echec aux cambrioleurs** :
<http://news.skppsc.ch/fr/2011/10/11/brochure-echec-aux-cambrioleurs>

La Police cantonale vaudoise et la Police de Genève ont mis à disposition du public l'application mobile gratuite « Votre Police ». Des informations immédiates en fonction de votre position et des événements

Déjà bien présente sur les réseaux sociaux, la Police cantonale vaudoise, conjointement avec la Police genevoise, a lancé, le 18 mars 2014, l'application mobile "Votre Police". Disponible sur l'apple store et l'android market, l'application permet d'être informé des actualités du canton, de bénéficier de conseils de prévention ou encore d'accéder aux caméras du trafic et connaître ainsi, en temps réel, l'état de la circulation.

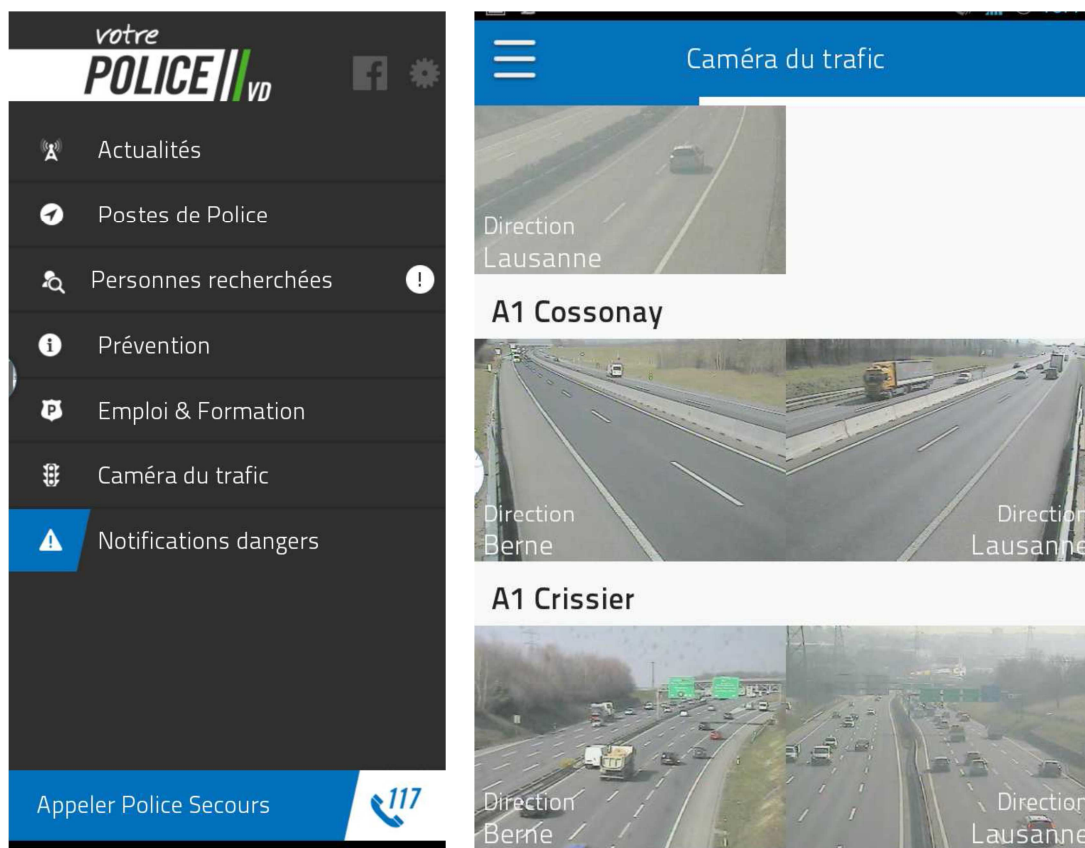
L'utilisateur peut activer un système de localisation, dont l'anonymat est garanti, et qui lui permet d'être avisé s'il se trouve à l'intérieur d'un périmètre concerné par une alerte. Ces alertes peuvent porter tant sur une série de vols à la tire qu'un danger météo particulier. La géolocalisation permet également de déterminer la position du poste de police le plus proche, son numéro de téléphone et les horaires d'ouverture, ainsi que l'itinéraire pour s'y rendre.

L'utilisateur pourra également être localisé plus rapidement lors d'un appel d'urgence au 117.

Si l'utilisateur peut choisir son canton de référence, afin de privilégier les informations locales, il recevra également des informations des polices partenaires. L'onglet « Personnes disparues » permettra d'accéder à l'ensemble des avis de disparitions de toutes les polices engagées dans "Votre Police". La diffusion rapide et à grande échelle de ces informations est primordiale lors de la recherche de personnes disparues.

Un onglet "emploi et formations" permet de se renseigner sur le métier de policier, les conditions d'admission et les opportunités professionnelles offertes par la Polices cantonale vaudoise et la Police genevoise.

Évolutive, cette application permettra, à terme, l'intégration de nouvelles fonctions ainsi que de nouveaux corps de police. Aujourd'hui, les politiques de sécurité et de prévention doivent s'inscrire dans une vision coopérative, participative et digitale.



Pour plus d'informations, téléchargez notre application mobile "Votre Police", disponible gratuitement sur l'apple store et l'android store de votre téléphone.



Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Arrondt Est vaudois : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 21

Arrondt La Côte : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 96 21

Arrondt Nord vaudois Ouest : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 21

Arrondt Nord vaudois Est : [Adj Perruchoud Gilles](#), 024 557 70 21

Arrondt Lausanne : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77